

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill pour amender l'acte d'incorporation de l'Ecole de médecine de Montréal, est déchargé.

Le bill pour empêcher l'emprisonnement pour dette, excepté dans les cas de fraude, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité.

Le bill pour faciliter le négoce des billets promissoires, et lettres de change et pour les soustraire aux dispositions des lois d'usure, est lu pour la seconde fois et renvoyé à demain.

Les autres ordres du jour sont remis à demain et la Chambre s'ajourne.

26 juillet.—M. Ross fait un rapport favorable sur le Bill pour fournir de l'eau à la cité de Québec.

Les bills suivants sont passés; pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Québec et Richmond; pour approprier le produit des licences d'Auberges du comté de Montréal au paiement des frais de la bâtisse du palais de justice en la cité de Montréal. L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité sur les Subsidés, étant appelé, M. Boulton de Toronto propose que la Chambre ne s'occupe des subsidés que lorsque le comité des finances aura fait rapport des réductions à opérer.

L'honble. M. Boulton propose en amendement que la chambre ne prenne en considération les subsidés qu'après que le comité des réductions aura complété ses travaux. *Pour* l'amendement, 12. *Contre*, 56. La motion principale est aussi rejetée. *Pour*, 13; *Contre*, 55. La chambre se forme en comité.

M. Boulton de Toronto propose qu'il soit ordonné au comité de prendre en considération une série de résolutions (20). Cette motion est mise aux voix. *Pour*, 2; *Contre*, 54.

Le comité siège pendant quelque temps, fait rapport de progrès, et demande la permission de siéger de nouveau demain.

✎ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 1er AOUT, 1850.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 26 Juillet, 1850.

Mr. le Rédacteur,

La semaine dernière a été féconde en événements. D'abord nous avons eu la retraite des écrivains de l'assemblée législative dont je vous ai parlé dans ma dernière correspondance. Il faut que je vous donne une idée des plans du grand économiste, M. Christie. Les écrivains sont partis parce que le comité des contingents a refusé de leur donner 15s par jour. Et remarquez bien que ces employés travaillent 16 heures sur 24. M. Christie pour

faire de l'économie s'est opposé à la requête des écrivains demandant une augmentation de salaire. La conséquence en a été que l'on a été obligé d'employer un traducteur extra à 1s-8d par heure ou 30s par jour. Voilà l'économie pratique des *cleur grits*. Il faut espérer qu'au prochaines élections générales le peuple fera justice de tous ces tartuffes économistes qui, par leur bavardage, leur opposition déraisonnable font dépenser au pays des sommes énormes.

A propos de M. Christie, il est bon de vous dire pour l'édification du bon peuple de votre cité, que ce monsieur a déclaré qu'il s'opposerait à ce que les £15000 demandés pour les réparations et additions à faire à la maison du parlement à Québec, soient votés.

Un mot maintenant sur la querelle survenue entre la chambre d'assemblée et la presse.

Le dix-huit juillet au soir, M. Baldwin, Procureur-Général du Haut Canada pérorait sur un sujet quelconque. Pendant le discours de l'honorable Procureur-Général, M. Robert Christie, député du Comté de Gaspé, se trouvait près de la tribune des Rapporteurs, appuyé sur la barre de la Chambre, le dos tourné à l'orateur, *conversant, badinant* avec des dames qui étaient assises immédiatement en dehors la barre. Un des Rapporteurs, que cette conversation empêchait d'entendre dit à M. Christie: "*Voulez-vous avoir la bonté de me laisser entendre l'orateur.*" Cette demande de qui n'avait rien de juste, piqua au vif M. Christie qui vint se plaindre à la Chambre d'avoir été insulté. Sur ce grand émoi de la part de tous les honorables membre. Ministres, opposition, *cleur grits*, majorité, minorité, conservateurs, libéraux, tons de crier *huro* sur le pauvre rapporteur qui fut séance tenante et sans désemparer, condamné à être réprimandé et de fait à été réprimandé par l'orateur pour avoir insulté un représentant dans l'exécution de ses fonctions législatives; les quelles fonctions consistent, à ce qu'il paraît, entre autres choses, à faire le beau, le galant, auprès des dames. Certes, voilà de la galanterie qui coûte un peu cher au peuple. Aussi il est bien décidé que quoiqu'un chien puisse impunément regarder un évêque et même sa majesté, la Reine Victoria, un rapporteur ne doit pas avoir l'audace d'adresser la parole au *Joe Hume* Canadien dans l'exercice de ses fonctions législatives comme susdit.

Qui est puni enfin de compte pour cette sottise affaire? C'est comme toujours le bon peuple qui, par la retraite des rapporteurs va être privé du rapport des faits, gestes et discours de la sagesse collective du Canada. Mais est-ce bien une privation? d'aucuns prétendent que non. Pour ma part, je crois, que le pays va faire par là une grande économie. Nos députés n'ayant plus d'intérêt à parler pour *Bun Kum*, se tairont et la besogne n'en ira que plus vite sans pour que cela, la façon en soit ni plus mauvaise ni meilleure.

La chambre a voté hier, une somme de £500 au Révd. Messire Chiniquy, comme récompense des services éminents qu'il a rendus au pays par ses travaux en faveur de la tempérance, et aussi, je pense, pour mettre le digne ecclésiastique en état de pouvoir payer les dettes qu'il a contractées en se dévouant corps et âme à la régénération morale de ses concitoyens.

Le bill de l'aqueduc de Québec a été référé à un comité qui, sans doute fera un rapport favorable à cette mesure.